



Assemblée générale

Distr. générale
23 août 2022
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Quarante et unième session
7-18 novembre 2022

Rapport national soumis conformément aux résolutions 5/1 et 16/21*

Pays-Bas

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



I. Introduction

1. Les quatre pays du Royaume des Pays-Bas sont des états démocratiques régis par l'état de droit. Ils sont tous attachés à promouvoir et protéger les droits de l'homme qui représentent un élément essentiel et indissoluble des sociétés démocratiques.
2. L'exercice des droits de l'homme aux Pays-Bas est nettement affecté, depuis quelques années, par divers phénomènes. Comme dans de nombreux pays, la pandémie de COVID-19 a imposé la prise de mesures sans précédent. Son incidence – par exemple sur l'éducation, les soins de santé et l'emploi dans différents secteurs – a exacerbé les difficultés existantes.
3. De nombreuses manifestations se sont déroulées ces dernières années. Le fait que le peuple exerce activement son droit de manifester est positif en soi, mais il révèle également qu'un mécontentement gronde dans certaines parties de la population. Les pays du Royaume des Pays-Bas se consacrent à rétablir la confiance dans le Gouvernement, et les mesures prises dans le domaine des droits de l'homme, décrites dans le présent rapport, constituent une partie importante des moyens mis en œuvre pour cela.

Cadre constitutionnel

4. Le Royaume des Pays-Bas comprend quatre pays bénéficiant d'un statut égal : les Pays-Bas, Aruba, Curaçao et Saint-Martin. Une certaine forme de coopération existe entre les pays dans le domaine des droits de l'homme, mais chacun s'acquitte, de manière autonome, des obligations découlant des différents instruments relatifs aux droits de l'homme.
5. Les Pays-Bas comprennent une partie européenne et une partie caribéenne, cette dernière étant constituée des îles Bonaire, Saint-Eustache et Saba. Toute nouvelle politique et législation est également applicable aux Caraïbes néerlandaises, sauf si de bonnes raisons s'y opposent. Le but ultime est d'obtenir un effet équivalent, fondé sur un niveau équivalent d'infrastructures dans le contexte caribéen¹.

II. Méthodologie

6. Les quatre pays du Royaume des Pays-Bas ont contribué au présent rapport. Les Pays-Bas forment de loin le plus important de ces pays, la majeure partie du rapport traite (de la partie européenne) des Pays-Bas. Tout passage, qui ne mentionne pas expressément le pays ou la partie des Pays-Bas auquel il se réfère, porte sur la partie européenne des Pays-Bas.
7. Aux fins de l'élaboration du présent rapport, les Pays-Bas ont organisé une réunion consultative en avril 2022. L'Institut néerlandais des droits de l'homme et des ONG ont présenté aux représentants de l'État, et se sont présentés mutuellement, leurs communications de parties prenantes à soumettre dans le cadre de l'EPU. Les participants ont eu ensuite la possibilité de se rencontrer et d'échanger des idées. À la suite du prochain examen, les Pays-Bas organiseront une manifestation où les parties prenantes pourront débattre du suivi effectif et continu des recommandations.

III. Infrastructure des droits de l'homme

A. Respect des droits de l'homme à l'échelon national

8. Le cadre intégré d'évaluation des incidences est un outil mis à la disposition des fonctionnaires néerlandais chargés de rédiger des lois et d'élaborer des politiques. Il contient une liste de contrôle relative aux droits civils et politiques, des directives sur les droits économiques, sociaux et culturels, ainsi qu'un manuel sur l'application nationale de la Charte européenne des droits fondamentaux. Des directives récentes sur le contrôle de la constitutionnalité fournissent des explications sur l'examen des projets de loi par rapport aux droits fondamentaux. Ces directives, que les ministères sont vivement encouragés à utiliser,

mettent notamment l'accent sur le « test de discrimination » et sur les lignes directrices élaborées par l'Institut néerlandais des droits de l'homme sur l'évaluation des projets de loi au regard de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Plan d'action national relatif aux droits de l'homme

9. Les Pays-Bas ont diffusé, le 10 décembre 2019, leur deuxième plan d'action national relatif aux droits de l'homme². L'accessibilité des services de l'État pour tous en est le thème choisi en collaboration avec des organisations de la société civile. Un rapport intérimaire a suivi en juillet 2021.

Organes de suivi des droits de l'homme³

10. L'Institut néerlandais des droits de l'homme, établi en octobre 2012, a obtenu le statut « A », en mai 2014. Ce statut, renouvelé en décembre 2020, atteste sa pleine conformité aux Principes de Paris.

11. Le Gouvernement de Curaçao s'emploie, avec le Médiateur national, à officialiser son Institut des droits de l'homme. Un projet de loi élaboré par le Médiateur est en cours d'élaboration au sein du Gouvernement.

12. À Aruba, le Parlement a adopté la loi relative à la mise en place du Médiateur et d'un Médiateur des enfants. Quiconque subit une discrimination peut exercer les voies de recours prévues par la loi.

13. L'ordonnance nationale relative au Médiateur des enfants est entrée en vigueur le 20 novembre 2020 à Curaçao. Le Parlement a adopté, en mars 2022, le profil du Médiateur des enfants.

B. Conventions et protocoles internationaux relatifs aux droits de l'homme

14. L'article 90 de la Constitution néerlandaise dispose que le Gouvernement favorise le maintien de l'ordre juridique international. Les Pays-Bas, partie à la plupart des instruments relatifs aux droits de l'homme, ont soutenu de nombreuses résolutions et déclarations liées à des domaines thématiques particuliers.

15. La Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées est entrée en vigueur à Aruba en 2017. Curaçao examine les lois d'application requises aux fins d'entrée en vigueur de la Convention⁴.

16. Les Pays-Bas prennent des mesures visant la ratification des Protocoles facultatifs se rapportant respectivement au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Le Gouvernement a demandé au Conseil d'État, organe consultatif indépendant, quelles seraient les incidences d'une éventuelle ratification du droit de recours individuel en application de ces protocoles. Le Gouvernement tiendra également compte de l'évaluation du fonctionnement des organes conventionnels dans la décision à prendre sur la ratification éventuelle des Protocoles facultatifs⁵.

17. En avril 2022, un avis a été demandé au Conseil d'État sur l'extension de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires à la partie caribéenne des Pays-Bas, afin que le *papamentu*, qui est parlé à Bonaire et subit la pression croissante d'autres langues, puisse relever de la Charte.

C. Droits de l'homme à l'échelon local

18. Une plateforme des municipalités et des droits de l'homme a été établie en coopération avec l'Institut néerlandais des droits de l'homme, le Médiateur national et l'Association des municipalités néerlandaises. Les municipalités ont échangé, sur la plateforme en ligne, des pratiques prometteuses et des réunions sont organisées sur divers thèmes pertinents relatifs aux droits de l'homme.

D. Entreprises et droits de l'homme⁶

19. En 2014, les Pays-Bas étaient l'un des premiers pays à adopter un plan d'action national relatif aux entreprises et aux droits de l'homme, en application des Principes directeurs élaborés par l'ONU. Un examen du plan d'action a commencé en 2019, la publication du nouveau plan étant prévue en été 2022. Le pays s'emploie à appliquer lesdits principes directeurs ainsi que les directives de l'OCDE au titre de sa politique en matière de conduite responsable des entreprises. Il s'agit à cet effet de légiférer sur la diligence raisonnable en intégrant les conditions liées à la conduite responsable des entreprises et en favorisant la coopération sectorielle dans le milieu des entreprises.

IV. Promotion et protection des droits de l'homme

A. Lutte contre la COVID-19

Réaction du Gouvernement à la pandémie de COVID-19 aux Pays-Bas

20. Certaines mesures prises durant la pandémie de COVID-19 ont restreint l'aptitude de chacun à exercer librement ses droits : en particulier, le couvre-feu décrété dans le pays du 23 janvier au 28 avril 2021, qui n'avait été appliqué auparavant que sous l'occupation nazie de 1940 à 1945. D'autres mesures restrictives ont été prises, telles que limitation des visites à domicile, distanciation physique, port obligatoire du masque et « certificat COVID ».

21. Des mesures ont dû souvent être décidées avant la diffusion de toutes informations pertinentes. Leur examen périodique tant au Parlement qu'à l'extérieur ont permis de vérifier leur nécessité et leur proportionnalité. Néanmoins, elles ont été ressenties par d'aucuns comme des atteintes inadmissibles aux droits fondamentaux. Les Pays-Bas, convaincus d'avoir abordé la pandémie dans le respect des droits fondamentaux, demeurent conscients qu'un verdict rétrospectif s'imposera avec le temps.

22. Les Pays-Bas et l'Union européenne s'emploient résolument à renforcer la riposte aux pandémies mondiales par la coopération internationale. À cette fin, les Pays-Bas œuvrent dans le cadre de l'Organisation mondiale de la Santé à la création d'un instrument international relatif aux pandémies et à la mise en place d'un Forum mondial de production locale, plateforme mondiale propre à assurer la disponibilité des produits médicaux.

Une approche globale à Aruba durant la pandémie de COVID-19

23. Durant la pandémie, des efforts ont été déployés pour que nul ne soit laissé de côté à Aruba. Le Gouvernement a adopté des programmes d'aide d'urgence tant pour les entreprises que pour les travailleurs. Il a également entamé une campagne efficace de vaccination pour tous les résidents d'Aruba, indépendamment de la situation de migrant. L'OIM, le HCR et le HIAS (*Hebrew Immigrant Aid Society*) y ont contribué. Avec le soutien du Gouvernement néerlandais, des programmes d'assistance ont été instaurés, notamment un programme de bons alimentaires pour les plus vulnérables. La communauté locale et des ONG ont contribué par d'autres initiatives.

Incidence de la COVID-19 sur Curaçao et mesures prises

24. La pandémie a entraîné d'importantes conséquences socioéconomiques à Curaçao déjà frappée de difficultés financières. Curaçao a instauré, avec une aide financière néerlandaise, une assistance financière extraordinaire pour subvenir aux besoins élémentaires de groupes vulnérables (notamment des bons alimentaires). Curaçao a également pris des mesures d'urgence provisoires de maintien de l'emploi⁷ qui ont permis aux employeurs de garder leurs effectifs et de continuer à les rémunérer.

25. La campagne de vaccination est financée par des fonds néerlandais. Tout résident, y compris les sans-papiers, peut être vacciné gratuitement. En juillet 2022, 108 000 personnes, sur une population de 150 000 habitants, étaient vaccinées.

B. Égalité et non-discrimination⁸

Législation et infrastructure en matière de lutte contre la discrimination

26. L'article premier de la Constitution néerlandaise interdit toute discrimination. Un projet de loi, qui vise à ajouter le handicap et l'orientation sexuelle à la liste des différentes formes de discrimination, est parvenu au terme de son adoption par le Parlement. En outre, la possibilité d'appliquer aux Caraïbes néerlandaises la loi néerlandaise antidiscrimination élargie est actuellement examinée⁹.

27. Les victimes de discrimination peuvent s'adresser aux services locaux de lutte contre la discrimination, aisément accessibles, qui assurent un soutien gratuit, ainsi qu'à l'Institut néerlandais des droits de l'homme habilité à fournir des avis d'experts dans des affaires de discrimination. Les cas peuvent être signalés à la police¹⁰.

Engagement renouvelé dans la lutte contre la discrimination et le racisme¹¹

28. Les mesures de lutte contre la discrimination et le racisme doivent être améliorées, comme il est ressorti de l'affaire des allocations familiales, où il est apparu que l'administration fiscale a, des années durant, indûment soupçonné des parents de fraudes. Ces derniers, tenus de rembourser des montants importants, se sont heurtés à de grandes difficultés. La double nationalité a joué un rôle dans la recherche des parents « fraudeurs ». D'autres organismes publics ont également recherché des citoyens pour vérification de fraudes au moyen de critères contestables, tels que des dons à des mosquées. L'ampleur du recours à ces critères est en cours d'examen et, entre-temps, le Gouvernement prend des mesures pour indemniser les parents concernés et redoubler d'efforts pour faire face à la discrimination et au racisme dans la politique publique.

29. Le coordonnateur national contre la discrimination et le racisme, nommé le 15 octobre 2021, définit un programme national pluriannuel visant à repérer les signaux émanant de la société qui peuvent, en coopération avec les parties intéressées, être traduits en mesures ciblées. En outre, un coordonnateur national sur la lutte contre l'antisémitisme a été chargé de fournir au Ministre de la justice et de la sécurité des avis sur demande ou spontanément¹². Une commission nationale, établie pour quatre ans au minimum, a été chargée d'enquêter et de formuler des recommandations sur la discrimination et le racisme aux Pays-Bas, notamment au sein du Gouvernement.

Discrimination sur le marché du travail¹³

30. Un nouveau plan d'action relatif à la discrimination sur le marché du travail, diffusé en juillet 2022, indique les activités entreprises par le Gouvernement et des partenaires selon le principe que la diversité est un atout. Le plan, de vaste portée, aborde, entre autres, l'égalité de rémunération, la réduction de l'écart salarial, la lutte contre la discrimination pendant la grossesse¹⁴. Les mesures comprendront, outre l'organisation de campagnes de sensibilisation et l'élaboration de moyens qui permettent aux employeurs d'établir une procédure de recrutement équitable, des recherches et la rédaction de textes de loi.

31. L'année 2022 a marqué le début de mesures destinées à lutter contre le racisme et la discrimination au sein de l'État en tant qu'employeur. L'objectif consiste à sensibiliser les fonctionnaires de l'administration centrale aux questions de préjugés, de discrimination et de racisme, aux possibilités de signalement, ainsi qu'aux moyens de traiter les indices et les signalements de discrimination et de racisme sur le lieu de travail. Certaines mesures sont destinées aux travailleurs en général et des cours de formation sont organisés pour des groupes cibles et des responsables.

32. Le Gouvernement, avec le concours de diverses organisations, a établi un plan d'action qui vise à sensibiliser à la discrimination envers des stagiaires et apprentis, ainsi qu'à fournir aux élèves, aux écoles et aux employeurs les moyens de lutter contre la discrimination. Le plan est actuellement réexaminé en coopération avec des écoles, des élèves et des entreprises offrant des stages d'insertion.

Lutte contre la discrimination sur le marché du logement

33. Il résulte de l'enquête nationale de 2020 sur la discrimination dans le domaine du logement locatif un redoublement des efforts de lutte contre la discrimination. La situation est analysée chaque année à l'échelon national. Il est prévu de lancer en 2022 une campagne d'information pour sensibiliser à la discrimination sur le marché du logement. Demandeurs et locataires seront informés de leurs droits. Propriétaires et agents immobiliers seront rappelés à leurs obligations. Une réglementation applicable est également en cours d'élaboration. Un projet de loi, actuellement déposé au Parlement, instaurera une norme nationale sur les bonnes pratiques applicables à la location de logements, ainsi que des règles sur les modalités de sélection de locataires afin de prévenir toute discrimination. Enfin, il est envisagé d'imposer une obligation de signaler toute demande discriminatoire adressée aux agences de location.

Procédure pénale dans des affaires de discrimination¹⁵

34. Le parquet s'attache à lutter contre la discrimination passible de poursuites. Toutes expressions présumées illégales entraînent des poursuites, même après les avoir pondérées au regard de la liberté de parole, la liberté de religion et la liberté d'expression artistique.

Discours haineux¹⁶

35. Les mesures suivantes ont été prises pour lutter contre les discours haineux : décision de doubler la peine maximale applicable à l'incitation à la violence, la haine ou la discrimination, à compter du 1^{er} janvier 2020 ; adoption du plan de 2020 contenant des mesures de lutte contre le racisme et la discrimination au football (élaboré en consultation avec l'Association de football du Royaume des Pays-Bas) et création du bureau des plaintes en matière de discrimination en ligne, qui porte des appréciations juridiques indépendantes pour déterminer si les remarques formulées en ligne sont discriminatoires et en demander éventuellement la suppression à la plateforme en ligne.

Profilage ethnique¹⁷

36. Le programme « Police pour tous » fondé sur le programme pluriannuel précédent « La force de la différence » vise à lutter contre le profilage ethnique. Il tend essentiellement à sensibiliser et à faire réfléchir chacun à son propre comportement.

37. Un cadre opérationnel en matière d'interpellation définit la norme professionnelle d'objectivité que la police doit respecter et décrit la manière dont ses agents devraient traiter les citoyens. Le cadre d'évaluation diffusé par l'Institut néerlandais des droits de l'homme en matière de profilage ethnique fait partie de la formation liée au cadre d'action.

38. La formation (obligatoire), les instruments techniques et l'échange de données d'expérience personnelle contribuent concrètement à la réflexion sur les contrôles de police. Un programme pilote prévoit la création d'un centre de compétences spécialisées dans la lutte contre la discrimination qui aidera les services de police à traiter à bon escient les plaintes pour discrimination.

C. Droits et autonomisation des femmes¹⁸

Égalité financière¹⁹

39. Nombre de femmes ont un emploi rémunéré, mais une très faible proportion est économiquement indépendante. Afin d'améliorer la situation professionnelle des femmes, travailler (davantage d'heures) a été rendu plus avantageux sur le plan fiscal. En outre, la prolongation de la durée du congé rémunéré du partenaire et l'adoption du congé parental rémunéré ont favorisé une répartition plus égale entre emploi rémunéré et vie de famille. La loi sur le réaménagement des modalités de travail a également été adoptée et d'importants crédits ont été affectés à la garde d'enfants pour la rendre plus accessible.

40. Il ressort d'études que l'écart salarial entre hommes et femmes se resserre progressivement. La politique à travail égal, salaire égal prévoit une subvention à WOMEN Inc. afin de favoriser l'égalité de rémunération. Les Pays-Bas s'engagent à limiter les différences de rémunération grâce à la transparence salariale, dans le sens de la directive proposée par la Commission européenne sur la transparence salariale.

Discrimination fondée sur la grossesse²⁰

41. Le Gouvernement s'efforce d'améliorer la communication et la sensibilisation relatives à la discrimination fondée sur la grossesse auprès des travailleurs et des employeurs. Des sites et applications Web destinés aux femmes enceintes sont encouragés à afficher des informations sur les droits des femmes et la discrimination fondée sur la grossesse.

Diversité des sexes aux postes supérieurs²¹

42. Afin de permettre aux femmes d'être mieux représentées aux postes à responsabilités, un quota réglementaire, appliqué depuis le 1^{er} janvier 2022 aux entreprises néerlandaises cotées en bourse, précise qu'à terme au moins un tiers des postes de leurs conseils de surveillance devraient être occupés par des hommes et un tiers par des femmes. Les grandes sociétés se doivent également de fixer les objectifs, de dresser un plan pour les atteindre et de rendre compte des progrès accomplis.

43. Les entreprises du secteur (semi-) public seront tenues légalement de formuler un objectif en matière de diversité des sexes aux postes à hautes responsabilités (et en-dessous). Le Gouvernement vise un effectif de 45 à 55 % de femmes à ces postes d'ici cinq ans. En outre, le Gouvernement s'emploie à garantir une proportion hommes-femmes équitable dans la désignation de membres des organes administratifs et des conseils consultatifs.

Comportement transgressif et violence sexiste²²

44. Les Pays-Bas ont, ces dernières années, durci leur manière d'appréhender la violence sexiste. Des efforts ont été déployés pour faire participer les hommes à cette démarche qui consiste à améliorer la sécurité des femmes et des filles dans les lieux publics. Toutefois, il ressort d'incidents récents, notamment dans les milieux du sport et des médias, qu'il s'impose, pour ouvrir une brèche, d'aborder d'une manière globale et effective la lutte contre les comportements transgressifs. Dans ce contexte, un plan d'action national est en cours d'élaboration; orienté vers un changement culturel fondamental, il encourage un débat de société. En avril 2022, les Pays-Bas ont également désigné un commissaire gouvernemental chargé de traiter les comportements transgressifs et les violences sexuelles en vue de favoriser un changement culturel.

Droits des femmes à Aruba

45. La première politique nationale d'Aruba sur les femmes, conçue avec le soutien d'ONU-Femmes, porte sur quatre domaines stratégiques : surmonter les barrières structurelles à l'égalité entre hommes et femmes, accroître les possibilités de travail décent, améliorer l'accès à la justice et assurer des soins de santé compte tenu des besoins des femmes.

46. Comme il est indiqué dans l'examen national volontaire sur l'application des ODD, Aruba a réalisé des progrès dans l'application de certains indicateurs relatifs à l'égalité des sexes, notamment en matière d'espérance de vie, de santé des femmes, d'éducation et de participation politique. Toutefois, la qualité de la participation des femmes au travail et une hausse des actes de violence familiale demeurent préoccupantes.

D. Droits des personnes LGBTIQ+²³

47. Les Pays-Bas veillent assidûment à ce que toutes les personnes se sentent en sécurité et bénéficient de l'espace qui leur convient.

48. Le Gouvernement néerlandais soutient le mouvement des personnes lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, intersexes et queers (LGBTIQ+) à Aruba, Curaçao, Saint-Martin et dans les Caraïbes néerlandaises en assurant le renforcement des capacités, l'échange des connaissances et la conception d'une orientation régionale²⁴.

Plan d'action pour la sécurité des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes (LGBTI)²⁵

49. Le plan d'action pour la sécurité des personnes LGBTI (2019-2022) porte essentiellement sur la procédure pénale dans des affaires de discrimination et favorise un sentiment de sécurité physique au sein des bénéficiaires. Les victimes de violence discriminatoire sont incitées à dénoncer les actes et à déposer plainte. Les agents de police s'emploient également à mieux soutenir les victimes dans le signalement des incidents et à élargir leur compétence grâce à des réseaux tels que *Pink in Blue*.

Personnes bisexuelles

50. Selon des recherches, les personnes de la communauté bisexuelle pâtissent de conditions de santé, de sécurité et de travail moins bonnes que les personnes hétérosexuelles, lesbiennes ou gays. Le Gouvernement soutient la Fondation néerlandaise des personnes bisexuelles dans la recherche d'éventuelles solutions.

Discrimination envers les personnes transgenres et intersexes

51. Depuis novembre 2019, la loi relative à l'égalité de traitement dispose, en son article premier, que la distinction inadmissible fondée sur le sexe vise également les personnes transgenres et intersexes. En 2021, l'État a officiellement présenté ses excuses à la communauté transgenre et intersexe pour les souffrances endurées dues aux termes de l'ancienne loi transgenre. Le Parlement examine actuellement une nouvelle loi transgenre.

Inutilité de l'enregistrement du genre

52. Les Pays-Bas visent à réduire l'enregistrement inutile du genre. Un cadre et des instruments d'évaluation ont été mis à la disposition d'organisations pour les aider à le limiter. Le Gouvernement compte supprimer cette indication sur les cartes d'identité dès 2024-2025.

Diversité des identités sexuelles et des identités de genre dans le système éducatif²⁶

53. Tous les élèves, y compris les élèves LGBTIQ+, devraient se sentir en sécurité à l'école et pouvoir être là où ils le souhaitent. Les établissements scolaires doivent respecter les prescriptions légales concernant la citoyenneté, la sécurité et les objectifs à atteindre, notamment en matière tant d'éducation que de diversité sexuelle. En vue de favoriser la sécurité des élèves LGBTIQ+, le Gouvernement soutient les alliances sur l'égalité des sexes et la sexualité, méthode efficace et empirique propre à créer un milieu scolaire sûr exempt de comportements inappropriés. En outre, les enseignants, dans la formation professionnelle supérieure, doivent satisfaire à certaines exigences qui permettent de traiter librement de diversité et d'orientation sexuelle. Des recherches complémentaires porteront sur ce que les élèves LGBTIQ+ indiquent comme besoins pour se sentir en sécurité à l'école.

Services de soins aux personnes transgenres

54. L'organisation, chargée par le Gouvernement de conseiller et de rendre compte en matière de services de soins aux personnes transgenres²⁷, diffusera, fin 2022, son prochain bulletin sur la situation. Diverses mesures sont prises pour rendre les services de soins aux personnes transgenres plus accessibles et évolutifs. Il est prévu de réduire les durées d'attente, notamment pour les traitements psychologiques des jeunes et des adultes transgenres. Les bénéficiaires peuvent obtenir de leur municipalité un soutien axé sur l'autonomie et la participation, par exemple grâce à une personne possédant une expérience directe ou à un travailleur social indépendant. De plus, les jeunes peuvent bavarder, appeler ou envoyer un courriel à *Genderpraatjes*²⁸ sur des questions relatives à l'identité sexuelle. **Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.**

Prise en charge des personnes intersexes et des personnes présentant des différences de développement sexuel

55. Une norme de qualité multidisciplinaire est actuellement élaborée sur le traitement de personnes présentant des différences de développement sexuel²⁹ et de personnes intersexes. Il importe que les patients et les parents d'enfants présentant ces différences bénéficient du meilleur soutien possible dans les décisions à prendre concernant leur prise en charge. Enfants et parents, ainsi que tous adultes concernés, peuvent obtenir un examen diagnostique, des soins médicaux spécialisés et un soutien de différents centres spécialisés.

56. Les enfants se trouvent dans une situation particulière et vulnérable : ils dépendent (du jugement) de leurs parents ou tuteurs. De plus, les enfants se développent physiquement et mentalement. Tout traitement peut entraîner des effets physiques et psychologiques irréversibles qui persistent la vie durant. Ainsi, parents et prestataires portent une grande responsabilité en prenant ces décisions. En matière de traitement curatif, la loi relative à la qualité des soins de santé, aux plaintes et aux litiges interdit toutes interventions médicales non essentielles. S'agissant de traitements médicalement nécessaires pouvant être reportés, il importe de s'assurer non seulement qu'une intervention précoce ne porte un préjudice évitable, mais également que le renvoi ne cause en soi aucun tort. Une étude récemment entamée par le *Nivel* (Institut néerlandais de soins de santé primaires) devrait offrir un aperçu du nombre d'opérations génitales réalisées sur des enfants présentant des différences de ce type aux Pays-Bas et des facteurs ayant incité à décider d'une intervention chirurgicale, de la reporter ou d'y renoncer. Appréhender la nature et la portée d'une intervention médicale est essentiel à l'élaboration de la norme de qualité multidisciplinaire précitée concernant les personnes présentant des différences de développement sexuel et les personnes intersexes.

E. Droits de l'enfant³⁰

Les droits de l'enfant aux Pays-Bas

57. Les Pays-Bas vouent une grande importance à la protection et la promotion des droits de l'enfant. Le mouvement récent visant à promouvoir la santé mentale, créé en coopération avec des jeunes, des municipalités et des organisations sportives, culturelles et autres pertinentes, en est un exemple. Les Pays-Bas organiseront également des dialogues annuels sur les droits de l'enfant et l'application des recommandations du Comité des droits de l'enfant, auxquels des enfants seront invités à participer.

Les droits de l'enfant à Aruba

58. Le Centre de la jeunesse et la famille, ouvert en 2020, offre un soutien centralisé et global aux parents dans l'éducation des enfants et aux jeunes dans leur développement personnel.

59. En outre, afin d'améliorer la sécurité des jeunes et des enfants, le programme du plan social de crise tend à renforcer le système de protection des enfants selon une optique intersectorielle. Des progrès notables sont accomplis pour réduire les listes d'attente au sein du système, adopter une loi sur la sécurité des enfants, ainsi que pour assurer aux spécialistes du secteur une formation sanctionnée par un certificat et mettre en place un meilleur système de suivi propice à la santé et au bien-être de tous les enfants à Aruba.

Les droits de l'enfant à Curaçao

60. La législation pénale à Curaçao réprime les violences et les châtiments corporels. Les affaires supposant ces deux formes de comportement répréhensible font l'objet d'une enquête par la police et de poursuites par le parquet. En 2021, une centaine d'affaires ont été enregistrées.

61. Le parquet a lancé, ou y a participé, plusieurs campagnes de sensibilisation auprès des adolescents sur le comportement sexuel, la pression des pairs, la consommation d'alcool et de drogues et le recours à la violence. En outre, des campagnes ont porté tant sur les pratiques réparatrices pour résoudre des conflits, sans recours à la violence, que sur l'éducation des enfants dans les familles de Curaçao et son risque de répercussions fâcheuses sur les enfants.

62. Le parquet a signé, en 2019, en accord avec d'autres entités, un protocole sur des écoles sûres en vue de collaborer à la promotion d'établissements scolaires sécurisés et de traiter tout comportement délictueux à l'école ou aux alentours.

63. L'Institution judiciaire de protection de la jeunesse réalise des programmes de sensibilisation qui abordent également des questions de lutte contre la discrimination et l'interdiction des châtiments corporels.

64. L'Institution judiciaire de la jeunesse et *Veiligheidshuis* Curaçao organisent des programmes de formation contre le harcèlement, les châtiments corporels et toute forme d'atteinte commise contre des enfants. Ils aménagent également une formation des formateurs aux nouveaux moyens de traiter les auteurs.

65. La police dispose d'agents et de directeurs de proximité affectés dans les parties centrales et les quartiers difficiles de Curaçao, qui sont autant de points de contact sociaux et éducatifs.

66. Concernant le traitement des droits de l'enfant en matière pénale, le Ministre de la justice a élaboré une instruction sur les infractions sexuelles, qui offre un cadre à la manière d'aborder pénalement ce type d'affaires.

Les droits de l'enfant à Saint-Martin

67. En 2018, le Ministère de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports de Saint-Martin a mis en place le Comité de gestion de la sécurité et des urgences. Reposant sur trois fondements (évaluation du dommage, affaires psychosociales, aide et distribution des secours), les initiatives du comité tendent à traiter globalement les besoins des enfants. Les activités portent sur une alliance avec des parties prenantes locales privées et publiques, des partenariats internationaux avec l'UNICEF et le PNUD, des mesures efficaces de conception et de sécurité scolaire et la sensibilité due aux traumatismes. Soutenue par les pratiques en vigueur, telles que le plan intégré d'orientation de la jeunesse, la politique de développement de la petite enfance et le plan d'orientation sur les filets de sécurité, parallèlement à certaines cibles des ODD liées à la santé, la nutrition, l'hygiène, la protection et l'égalité entre les sexes, Saint-Martin conjugue ses efforts pour veiller à ce qu'aucun enfant ne soit laissé de côté.

68. Un Groupe de travail transitoire intégré sur la protection des enfants, comptant des entités publiques et des ONG, a été établi en 2019 avec l'assistance technique de l'UNICEF-Pays-Bas. Son objet principal est la mise en place d'une plateforme nationale de protection des enfants à Saint-Martin. Il s'agit de créer un mécanisme bien conçu et efficace de collaboration et de coordination intersectorielle entre toutes les parties qui interviennent directement ou indirectement en matière de protection des enfants en vue d'organiser, de coordonner et d'évaluer un système de protection concerté et durable à Saint-Martin.

F. Droits des personnes handicapées³¹

69. Les Pays-Bas ont ratifié, en 2016, la Convention relative aux droits des personnes handicapées. La loi relative à l'égalité de traitement (personnes handicapées et personnes atteintes de maladies chroniques) a partant été étendue au domaine des biens et services et la loi électorale a été modifiée. Le Parlement examine actuellement un projet de loi visant à ajouter, à l'article premier de la Constitution, l'interdiction expresse de toute discrimination fondée sur le handicap.

70. La loi relative à l'égalité de traitement, qui préconise l'égalité de participation à la vie sociale et protège les personnes contre la discrimination au motif de handicap ou de maladie chronique, érige en norme l'accessibilité générale. Elle oblige les organismes publics, les organisations et les entreprises à opérer des modifications concrètes et à garantir progressivement une accessibilité générale. Ces dispositions ne s'appliqueront pas si elles constituent une charge disproportionnée pour les parties intéressées. Plusieurs lois contiennent des dispositions qui obligent les municipalités à appliquer localement la Convention, par exemple en s'appuyant sur des programmes locaux d'insertion.

71. De 2018 à 2021, le programme de participation sans restriction³² a servi de fondement à l'application pratique de la Convention, en prévoyant des mesures qui incombent à l'administration centrale et aux organismes de la société civile, aux entreprises et aux municipalités. Le Gouvernement actuel poursuivra les initiatives du programme.

G. Intégrité physique et liberté individuelle

Violence familiale et maltraitance des enfants aux Pays-Bas³³

72. Le programme « La violence n'a pas de place à la maison », de 2018, vise à traiter la violence familiale et la maltraitance des enfants aux Pays-Bas. Le suivi de son incidence atteste des progrès réalisés dans l'application et les politiques au fil des ans ; des améliorations demeurent toutefois nécessaires. Le programme sur le « futur scénario de la protection des enfants et de la famille » de 2022 reprendra les enseignements reçus et s'en inspirera.

73. Une attention est portée à des formes particulières de violence et certains groupes cibles, notamment la violence à l'égard des femmes et la violence à l'égard des personnes LGBTIQ+. Des foyers pour femmes sont ouverts aux personnes LGBTIQ+. À Utrecht, quatre places sont disponibles pour ces personnes dans un foyer spécialisé, quand les autres structures ne peuvent satisfaire à certains besoins de sécurité. Les facteurs de risque pour les personnes LGBTIQ+ et la mesure dans laquelle la prévention et le soutien englobent ces personnes font l'objet d'une étude. Les centres de développement social *Movisie* et l'Institut néerlandais de la jeunesse informent sur leurs sites Web des activités de soutien disponibles.

74. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le Centre de conseil et de signalement des cas de violence familiale « Sécurité au foyer »³⁴ a créé une fonction de discussion en ligne permettant de bénéficier de conseils dans des cas de violence familiale, avec une possibilité de garder l'anonymat. Cette initiative a été très bien accueillie. Durant les fermetures, des écoles et des garderies ont assuré des services d'urgence à des enfants en situation vulnérable et des lits supplémentaires ont été installés dans des foyers d'hommes et de femmes, pour des personnes (avec enfants) vivant dans l'insécurité à la maison. Les personnes censées faire partie de ce groupe ont bénéficié d'une dérogation durant l'instauration du couvre-feu aux Pays-Bas.

Violence familiale à Curaçao³⁵

75. Un groupe de travail a été établi à Curaçao en vue de mettre au point la ratification de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence familiale.

76. Le Ministère de la justice, en collaboration avec le parquet et le service des infractions sexuelles de la police de Curaçao, a exécuté un projet visant à renforcer ce service pour améliorer le traitement des signalements d'infractions envers des mineurs et des jeunes femmes. L'objectif de ce projet consistait à doter les enquêteurs des moyens nécessaires pour traiter les victimes avec délicatesse et tenir mieux compte des intérêts des victimes de ces infractions (mineurs et femmes adultes) lors des enquêtes. Des enquêteurs sont formés en vue de recevoir, de suivre et d'examiner les plaintes d'une manière qui respecte les enfants³⁶.

77. Le Parlement est actuellement saisi d'une proposition d'ordonnance nationale sur l'initiative relative à l'interdiction temporaire de résidence.

78. Un Groupe de travail interministériel, créé en 2018, est chargé de veiller à l'exécution du plan national contre la violence familiale et la maltraitance des enfants.

Pénalisation des infractions sexuelles³⁷

79. Le Parlement examine actuellement un projet de loi sur les infractions de violence sexuelle. Ce projet prévoit, notamment, la suppression des incompatibilités actuelles entre le Code pénal néerlandais et la législation internationale sur les droits de l'homme, en particulier la Convention d'Istanbul. La loi devrait entrer en vigueur en 2024. L'intervalle permet de donner aux organismes concernés, tels que la police et le ministère public, la possibilité de

se préparer à son adoption. L'entrée en vigueur de la loi devrait susciter un surcroît d'affaires pénales liées au viol, à l'inconduite sexuelle en ligne et au harcèlement sexuel.

Protection contre l'exploitation (sexuelle) des enfants³⁸

80. Une attention soutenue est portée, dans la lutte contre l'exploitation (sexuelle) des enfants, à des groupes particulièrement vulnérables. Ainsi, un dispositif de signalement a été conçu pour filles et garçons légèrement déficients intellectuellement. Des organismes de protection et de soutien cherchent ensemble à mieux cerner les garçons victimes d'exploitation sexuelle. Enfin, la nouvelle version du programme « Ensemble contre la traite des personnes » abordera la prévention de la victimisation et de la délinquance à répétition.

Traite des personnes aux Pays-Bas³⁹

81. En 2018, les Pays-Bas ont été le seul pays, sur les 167 évalués, à obtenir le statut « A » du *Global Slavery Index* pour sa conception de la lutte contre la traite des personnes. Des tendances demeuraient toutefois préoccupantes : le nombre de personnes suspectées de traite baissait alors que les signalements augmentaient. De plus, il existait de grandes différences régionales dans l'appréhension de la traite des êtres humains, ainsi qu'un manque de possibilités d'échange de renseignements entre les parties engagées dans la lutte. Ces éléments ont incité à créer, à la fin de 2018, le programme « Ensemble contre la traite des personnes », qui sera renouvelé pour quatre années supplémentaires.

82. Le programme vise à prévenir la victimisation, à détecter des victimes et à leur assurer un soutien et des soins appropriés, ainsi qu'à empêcher de diverses façons les auteurs d'agir. Sa stratégie repose sur la participation effective d'ONG et d'autorités régionales et locales. En vertu du programme, la capacité de la police néerlandaise (des étrangers) a été accrue par l'intégration de nouveaux agents spécialisés dans la traite des personnes. Des agents de police sur le terrain ont été formés à mieux reconnaître les signes de traite des êtres humains. Des mesures ont été prises en vue de mieux sensibiliser et responsabiliser des clients de services fournis par des victimes de la traite. À la fin de 2021, le Code pénal néerlandais a été modifié pour pénaliser ceux qui pratiquent des actes sexuels avec des victimes d'exploitation sexuelle, tout en sachant ou en supposant raisonnablement que les victimes ont été forcées d'accomplir ce type d'acte. Des fonds ont également été libérés pour améliorer l'aide fournie aux victimes de la traite et la coopération internationale a été accrue par, notamment, l'affectation d'officiers de liaison de la police néerlandaise dans les pays d'origine. Enfin, le programme renforce, avec le concours de l'Association néerlandaise des travailleurs, la lutte contre l'exploitation au travail.

Traite des personnes à Aruba⁴⁰

83. Le Conseil consultatif examine actuellement une proposition visant à modifier le Code pénal d'Aruba en vue de porter la peine applicable à la traite des personnes de huit à douze ans d'emprisonnement, de relever en conséquence les autres peines d'emprisonnement prévues dans l'article et d'ajouter la mendicité et l'exploitation criminelle comme formes de traite des personnes. La modification devrait entrer en vigueur en 2022.

84. Aruba mène des campagnes de sensibilisation en plusieurs langues en vue de repérer précocement, d'orienter et d'assister les victimes de la traite. La démarche, centrée sur les victimes, tient compte des disparités entre les sexes.

Traite des personnes à Curaçao⁴¹

85. La répression de la traite des personnes est un domaine prioritaire. Chaque année, le Procureur général, en liaison avec les parties prenantes, achève le rapport sur les cas de traite et formule des directives à ce sujet.

86. Depuis 2014, différentes enquêtes et poursuites pénales sont menées dans le domaine de la traite des personnes, notamment sur l'exploitation sexuelle de femmes qui en sont victimes.

87. Les victimes qui souhaitent le signaler et coopérer dans les enquêtes pénales reçoivent un permis de séjour temporaire et une assurance intégralement financée. Le ministère public a nommé un procureur spécialisé dans la répression des infractions liées à la traite des personnes.

88. Entre autres mesures, il convient de citer un nouveau site Web sur la traite des êtres humains et le trafic illicite de personnes (<https://www.humantraffickingpreventioncuracao.com/>), la publication d'un manuel destiné aux victimes de la traite et du trafic illicite, l'inscription de l'enregistrement du thème dans le système informatique de la police ACTPOL et la modification du Mémoire d'accord sur la lutte contre la traite des personnes à l'échelle du royaume.

Traite des personnes à Saint-Martin⁴²

89. Après une période d'interruption, le Centre national d'appel, institution essentielle dans la lutte contre la traite des personnes, créé en 2013, sera rétabli. Ses principales tâches consistent à informer des risques de la traite et du trafic illicite des personnes, s'occuper de l'admission de victimes de la traite et leur assurer une protection, mener une campagne publique visant à mieux sensibiliser le public au risque des conséquences de la traite et du trafic illicite de personnes, orienter les victimes vers les autorités sanitaires et adjoindre des partenaires et des organisations internationales aux forces de l'ordre pour reconnaître les signes de la traite et du trafic illicite.

Usage de la force par les policiers

90. L'usage de la force par les policiers aux Pays-Bas obéit à des règles et des conditions. Il ne peut être fait recours à la force que si le but recherché (proportionnalité) le justifie et si ce but ne peut être atteint autrement (subsidiarité). Des modifications au Code de conduite sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2022. Les critères de recours à la force et des dispositifs de retenue sont formulés aussi précisément que possible, montrant ainsi explicitement tant aux agents de police qu'au public comment les agents doivent agir et dans quelles circonstances ils commettent une infraction pénale par l'emploi illégal de la force.

91. La police rend compte annuellement des incidents où le recours à la force a été exercé. Un nouveau système d'enregistrement et d'évaluation, adopté en janvier 2019, favorise une stricte responsabilisation et un professionnalisme accru du recours à la force par les policiers.

Politique de soutien aux victimes

92. De 2018 à 2021, la situation juridique des victimes a été renforcée aux Pays-Bas. La loi relative à l'élargissement des droits des victimes a instauré la présence obligatoire des suspects au tribunal. Ces dernières années, 40 équivalents plein-temps de coordonnateurs de victimes ont été ajoutés au parquet. En outre, des victimes vulnérables peuvent désormais demander la protection de la police selon une évaluation individuelle. Selon la loi relative aux dommages dus à des traumatismes, un membre ou parent proche d'une victime d'infraction grave, atteinte psychologiquement, est habilité à déposer plainte dans le cadre de procédures pénales. Les victimes de violence, aux Caraïbes néerlandaises, peuvent dorénavant réclamer une indemnisation pour atteinte auprès de la Caisse d'indemnisation des infractions violentes. La loi relative à la répression et à la protection représente une étape importante en matière d'information et de consultation auprès des victimes durant la phase d'exécution. De plus, le portail en ligne des victimes⁴³ a permis d'améliorer considérablement la fourniture d'information tout au long de la chaîne. Le détail des adresses des victimes ne figure plus dans la correspondance avec le parquet. Une protection plus structurelle des données personnelles des victimes est en cours d'élaboration.

93. Le 8 septembre 2021, le Ministère de la justice de Saint-Martin a institué la Fondation des services de soutien aux victimes de Saint-Martin, qui entrera pleinement en fonction cette année. Cette création fait suite à une recommandation de longue date du Comité contre la torture et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. La fondation a pour objet de prendre en charge les victimes d'infractions. Un foyer de qualité, une assistance pratique et un soutien psychologique seront assurés. La fondation interviendra également lors de graves accidents de voiture, de cambriolages, de vols avec effraction, de

violence ou d'emploi d'une arme à feu ou autre. Elle peut également représenter les intérêts des victimes pour obtenir une indemnisation et intervenir en qualité de médiateur du conflit entre l'auteur et la victime. La fondation soutiendra uniquement les victimes qui le souhaitent et pour autant qu'elles ne puissent régler elles-mêmes ces questions. C'est en étroite collaboration avec le Ministère de la justice par l'intermédiaire de la Fondation des instituts judiciaires des Îles Windward (Service de la probation) que le parquet et la police de Saint-Martin assureront le fonctionnement de la fondation.

Conditions de détention à Saint-Martin⁴⁴

94. Les ouragans Irma et Maria, en 2017, ont provoqué d'importants dégâts à la prison de Pointe Blanche. Les détenus ont dû être placés temporairement dans d'autres établissements du Royaume. Au titre de sa stratégie de réaménagement, le Gouvernement de Saint-Martin, en collaboration avec le Ministère néerlandais de l'intérieur et des relations du Royaume, est en contact avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour construire un nouvel établissement carcéral. Le projet et le partenariat avec l'UNOPS sont essentiels pour aborder les questions relatives aux droits de l'homme soulevées ces dernières années sur les conditions de détention à Saint-Martin. En outre, un directeur de programme a été nommé à la prison de Pointe Blanche pour aider à établir des programmes de réinsertion et de resocialisation destinés aux détenus, ainsi qu'à orienter les mesures d'amélioration de la structure carcérale, qui pourront être exécutés dans l'intervalle, jusqu'à la construction d'un nouveau bâtiment. Améliorer l'ensemble du système pénitentiaire est un élément décisif du projet, qui comprend l'application des principes directeurs de l'Ensemble des règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela) et le renforcement du principe de réinsertion et de resocialisation, de même que la formation tout au long de la chaîne judiciaire.

H. Asile et émigration

Accueil des demandeurs d'asile

95. Depuis l'été 2021, il a été difficile de maintenir une capacité d'accueil suffisante des demandeurs d'asile. Malgré les efforts, il a fallu malheureusement établir des abris d'urgence. Les Pays-Bas sont déterminés à mettre en place des installations d'accueil suffisantes et adaptées. Dans ce contexte, une structure nationale de crise a été mise en œuvre et la question de savoir s'il existe des possibilités de contraindre des municipalités à s'occuper de l'accueil de demandeurs d'asile est à l'examen.

96. L'afflux de personnes déplacées d'Ukraine est actuellement important. Les Pays-Bas se préparent à aménager 75 000 places à cet effet. De nombreux centres accueillant des enfants ont accès à une forme d'enseignement. Les Ukrainiens déplacés sont toujours plus nombreux à chercher leur voie, avec ou sans soutien, sur le marché du travail. En outre, il existe un programme spécifique de soins médicaux. La plupart des Ukrainiens déplacés sont accueillis dans des foyers d'urgence ou par des particuliers.

Regroupement familial⁴⁵

97. Avant la pandémie, la plupart des demandes de regroupement familial étaient traitées dans les limites du délai légal. La pandémie a toutefois fortement limité la capacité des membres des familles à se rendre auprès de missions diplomatiques et celle des missions à les assister. De plus, le nombre de demandes de regroupement en 2021 a dépassé les attentes. En conséquence, les délais de traitement des demandes ont été prolongés. Les Pays-Bas ont pris des mesures pour adapter les capacités au nombre élevé de demandes. Afin de réduire les délais d'attente et à titre temporaire, l'OIM se charge de la collecte d'échantillons d'ADN pour établir des liens familiaux et le HCR organise des entretiens avec des membres des familles de certaines régions.

Détention des étrangers⁴⁶

98. Par principe, la détention de migrants est une mesure prise en dernier ressort et pour une durée aussi brève que possible. L'isolement peut servir dans ce contexte de mesure disciplinaire ou punitive. Dans les cas où les étrangers ne peuvent être tenus responsables de leur conduite, ou qu'ils représentent un danger pour eux-mêmes ou pour autrui, une mesure disciplinaire peut s'imposer après consultation d'un expert en comportement, avec lequel un lien quotidien est maintenu pendant la durée de la mesure. Une infirmière assure également un contact quotidien et des dispositions sont prises à des fins de stabilisation et de retour dans la structure ordinaire.

99. Dans les cas d'isolement, appliqué comme mesure punitive, il est procédé à une « désescalade » qui consiste en une médiation, un dialogue et la recherche d'une solution commune. En outre, un délai d'attente de quinze heures au plus peut être imposé. Ce n'est qu'à la suite de ces mesures et d'un entretien entre la direction et l'étranger concerné, qu'il est décidé de la nécessité d'imposer une mesure punitive. Si tel est le cas, c'est la mesure la moins contraignante pour garantir l'ordre, la paix et la sécurité des codétenus et du personnel, qui sera choisie. Dans toute mesure d'isolement imposée, il est toujours tenu compte des effets préjudiciables et les peines sont écourtées dans la mesure du possible.

100. Les familles comptant des enfants mineurs et les mineurs non accompagnés ont droit à un refuge indépendamment de leur situation. Toute détention administrative d'un enfant doit être justifiée, proportionnée et conforme aux droits de l'enfant. En outre, dans le cas d'un enfant non accompagné, la détention administrative ne peut s'appliquer qu'en raison d'intérêts primordiaux. Le recours à la détention, non pas à une mesure moins contraignante, doit toujours être motivé explicitement et soigneusement. Toute détention imposée à des mineurs a lieu dans une maison familiale en centre fermé. Il s'agit d'une structure de détention adaptée aux enfants, spacieuse et verte, dotée de terrains de jeux et d'activités pour les enfants. Mineurs non accompagnés et enfants peuvent également y être scolarisés.

Demandeurs d'asile victimes de la traite des êtres humains⁴⁷

101. Le personnel du Service de l'immigration et de la naturalisation et de l'Agence centrale d'accueil des demandeurs d'asile est formé à la reconnaissance des signes de traite des personnes. Le service dispose, dans tous les centres d'asile, de guichets spécialisés dans la traite des personnes et les sites de l'agence centrale ont des points de contact spécialisés dans ce domaine. Le Service des rapatriements et des départs compte également, dans chacune de ses agences locales, un point de contact qui, lors des entretiens au départ, décèle des signes de traite et sait comment y répondre.

102. Les indices qui laissent supposer une disparition d'un mineur non accompagné sont toujours communiqués à la police ; des procédés permettent de s'assurer que toutes les organisations concernées savent quelles mesures prendre. En 2020, une étude portant sur des mineurs qui s'enfuient des centres d'accueil a révélé qu'un groupe important semble considérer les Pays-Bas comme un simple pays de transit. Une autre étude éclairera sur les motivations qui les poussent à fuir et déterminera des stratégies efficaces propres à traiter cette question. En outre, plusieurs études sont entreprises sur des groupes particuliers. Les Pays-Bas continueront ainsi à prendre les mesures appropriées pour garantir la sécurité des mineurs non accompagnés.

Apatrides⁴⁸

103. Deux projets de loi ont été élaborés en vue d'améliorer la situation des apatrides. Le premier contient une procédure de détermination qui permet à une personne apatride d'obtenir par un tribunal civil le statut d'apatridie. Le second facilite l'acquisition de la nationalité néerlandaise par les enfants apatrides, nés aux Pays-Bas. Les deux projets seront bientôt examinés au Parlement.

Protection des migrants et des réfugiés à Aruba⁴⁹

104. Aruba, partie à la Convention relative au statut des réfugiés et au Protocole de 1967, observe toutes les normes liées à la procédure et adhère strictement au principe de non-refoulement. Il n'existe pas de retour forcé de demandeurs d'asile. De plus, Aruba a

bénéficié d'un soutien et d'une formation en matière de renforcement des capacités, assurés par les Pays-Bas qui contribuent également à l'élaboration d'un système de traitement des demandes d'asile et de ses procédures connexes.

I. Droits de l'homme et lutte antiterroriste⁵⁰

105. Les Pays-Bas s'efforcent – dans les limites de l'état de droit – de protéger la liberté et la sécurité de ses citoyens. Une menace terroriste persiste d'une manière complexe et imprévisible. Cette situation exige une démarche intégrée, qui s'attaque aux causes profondes du terrorisme, ainsi que des mesures répressives et la poursuite des auteurs d'actes terroristes.

106. Un pouvoir légal a été instauré en 2016 en vue de restreindre la liberté de circulation des personnes radicalisées. De plus, les possibilités de retirer la nationalité néerlandaise ont été accrues. Deux lois temporaires ont été prorogées de cinq ans en février 2022. Ces lois ont été rédigées et s'appliquent désormais conformément à la Constitution néerlandaise et au droit international des droits de l'homme.

107. À l'échelon international, les Pays-Bas sont foncièrement attachés à une approche intégrée en matière de lutte antiterroriste, où les droits de l'homme et l'insertion de la société civile sont essentiels. Sur le plan national, les Pays-Bas continueront également d'œuvrer concrètement à la sauvegarde des droits de l'homme dans le cadre de leur politique antiterroriste. L'une des pierres angulaires de la nouvelle stratégie nationale, diffusée en mai 2022, est une démarche plus ciblée qui vise à combattre la radicalisation. La stratégie porte sur le terrorisme et l'extrémisme violent, non sur l'extrémisme en général.

J. Droits économiques, sociaux et culturels

Aborder la pauvreté dans les Pays-Bas en Europe

108. Durant la pandémie, un programme d'intensification destiné à aborder la pauvreté et la dette a été entamé en vue d'améliorer le contact avec des groupes cibles nouveaux ou existants, d'offrir un soutien adéquat et de renforcer les organismes d'exécution. Des municipalités et des organisations de la société civile sont régulièrement consultées. Le Service de statistique des Pays-Bas observe chaque année les chiffres sur la pauvreté. L'Association des municipalités néerlandaises et certains ministères disposent également d'un tableau de bord qui permet un suivi trimestriel de l'incidence sociale générale, notamment sur le travail et les revenus, de la pandémie de COVID-19. En été 2021, l'Organisation néerlandaise de recherche scientifique appliquée a réalisé une analyse détaillée des effets de la pandémie dans le domaine social. En juillet 2022, le Gouvernement néerlandais a diffusé un nouveau plan visant les préoccupations financières, la pauvreté et la dette.

Aborder la pauvreté dans les Caraïbes néerlandaises⁵¹

109. Les Pays-Bas ont fixé, en 2019, un indice de référence du minimum social dans les Caraïbes néerlandaises fondé sur une étude indépendante. Combattre la pauvreté et améliorer les conditions de vie en sont l'objectif.

110. Ces dernières années, les Pays-Bas ont pris des mesures visant à augmenter le salaire minimum et les prestations minimales, qui, en 2022, sont passés, par rapport à 2016, à 28 % à Bonaire, 37 % à Saint-Eustache et 33 % à Saba, compte tenu des ajustements au taux d'inflation. Les allocations familiales auront en 2022, sur les trois îles, plus que doublé depuis l'adoption de la loi relative aux allocations familiales de 2016 (Bonaire, Saba et Saint-Eustache).

111. Une enquête menée en 2018 ayant révélé que le coût des besoins fondamentaux – loyer, électricité, eau potable – était élevé pour nombre de personnes, les Pays-Bas se sont engagés, outre à augmenter les revenus, à réduire le coût de la vie. Ces dispositions s'appliquent également à la garde des enfants que de nombreux parents ne pouvaient, jusqu'à présent, se permettre. En 2018, le Gouvernement et les organismes publics ont lancé le programme *BES(t) 4 Kids* en vue d'améliorer la qualité de la garde des enfants et en réduire

le coût pour les parents. L'État finance la garde des enfants pour les parents à bas revenu. Les Pays-Bas s'emploient également à réduire le coût du logement, de l'énergie, des télécommunications et de l'eau potable.

112. Malgré ces mesures, l'établissement de l'incidence de référence du minimum social demeure une tâche importante. Les efforts doivent se poursuivre sans relâche et dans ce contexte le Gouvernement actuel a élaboré des mesures concrètes pour les prochaines années.

Un logement pour chacun

113. Au titre du plan national du logement de 2022, six programmes portent sur des questions telles que la construction de logements, l'accessibilité et la viabilité des logements. Les personnes se trouvant dans une situation vulnérable, telles que les sans-abri, les personnes issues d'institutions de soins, les travailleurs migrants et les titulaires d'un statut, éprouvent d'énormes difficultés à obtenir un logement convenable. Le Gouvernement, en coopération avec (entre autres) des municipalités et des associations de logement, vise à fournir suffisamment de logements abordables à tous les groupes cibles au titre du programme « un logement pour chacun ». D'ici à 2030, les Pays-Bas construiront 250 000 logements destinés aux foyers à faible revenu et visent à affecter, dans chaque municipalité, un quota de 30 % de l'ensemble à des logements sociaux. En outre, toutes les municipalités doivent concevoir d'une manière cohérente le logement et les soins en faveur de tous les groupes cibles et attribuer des logements prioritaires.

Sans-abri

114. Les Pays-Bas abordent la question des sans-abri en offrant à ces personnes (ou en passe de le devenir) des perspectives et un endroit convenable pour y vivre aussi indépendamment que possible, en bénéficiant d'une assistance personnalisée. En dehors de toute autre possibilité, les personnes peuvent demeurer dans les abris, en principe pendant au maximum trois mois. Ces hébergements doivent également être adaptés aux enfants. Un ensemble de normes et un marquage de sécurité ont été élaborés. Selon des accords avec des municipalités, les femmes accompagnées d'enfants seront prioritaires dans la recherche d'un hébergement approprié.

115. En vue de réduire sensiblement le problème ces prochaines années, l'État a consacré un montant annuel supplémentaire de 65 millions d'euros qui s'ajoute aux 385 millions que les municipalités reçoivent déjà pour des foyers au sein de la collectivité. La stratégie du Gouvernement porte sur la prévention, la modernisation des hébergements et l'assistance à l'autonomie, ainsi que sur la fourniture d'un logement approprié à tous les sans-abri. Les Pays-Bas ont signé la Déclaration de Lisbonne, qui fixe l'éradication du sans-abrisme en Europe d'ici à 2030.

Insertion professionnelle⁵²

116. Le programme d'insertion sur le marché du travail, lancé en 2018, tend à améliorer la situation, sur le marché du travail, des personnes issues de l'immigration. Il consiste en huit projets pilotes qui portent sur les moments cruciaux dans la carrière de ces personnes. En décembre 2021, des données émanant des projets pilotes ont été intégrées dans les actions prioritaires du programme, en collaboration avec des employeurs, des syndicats, des établissements d'enseignement et des municipalités. Il s'agit d'améliorer les possibilités et la situation, sur le marché du travail, de personnes issues de l'immigration, selon trois principes : plus grande diversité (culturelle) dans le milieu professionnel, meilleure possibilité d'obtenir un premier emploi ou un stage et insertion professionnelle.

Protection des travailleurs migrants⁵³

117. Les Pays-Bas cherchent à faire connaître les travailleurs migrants et à les protéger. Le pays a créé une équipe spéciale sur la protection des travailleurs migrants, qui a rédigé des recommandations en vue de lutter contre les atteintes infligées à ces travailleurs en Europe. Les recommandations portent sur l'enregistrement des travailleurs migrants, le logement, la santé et la protection sociale, le suivi du secteur de l'emploi temporaire et la surveillance.

Diffusées le 30 octobre 2020, elles sont actuellement appliquées. Le Gouvernement a récemment annoncé un programme d'habilitation obligatoire pour les agences d'emploi.

Droits des travailleurs à Curaçao

118. Les différentes formes de contrats de travail visant à assouplir davantage le marché du travail ont souvent des conséquences fâcheuses pour les travailleurs. En 2013, la Cour de justice de Curaçao a estimé qu'un travailleur qui a obtenu trois contrats de travail temporaire consécutifs est assimilable au titulaire d'un contrat permanent.

119. Le Bureau de la médiation traite les conflits collectifs par la médiation, la conciliation et l'arbitrage, dans des affaires où les travailleurs sont représentés par des syndicats. Le Bureau des plaintes est saisi des plaintes relatives au travail. La médiation et la conciliation servent également à régler des différends entre tout travailleur et son employeur.

Droits économiques, sociaux et culturels à Aruba

120. C'est avec détermination qu'Aruba a commencé, en 2015, l'application du Programme 2030 et des ODD. En parallèle avec les autres pays qui constituent le Royaume des Pays-Bas, Aruba a effectué son deuxième examen national volontaire en 2022. Il ressort de cet examen qu'Aruba doit poursuivre son engagement et que le développement durable relève d'un effort résolu et soutenu de toute la société. Afin de renforcer l'engagement communautaire et d'accomplir la promesse de ne laisser personne de côté, de nouveaux efforts permettront de continuer à traduire en actes les engagements pris.

121. Eu égard au droit à la santé, l'ordonnance nationale sur la limitation des produits du tabac est entrée en vigueur le 2 mai 2022. Elle interdit l'utilisation des produits du tabac et produits connexes (tels que les cigarettes électroniques) à l'intérieur des bâtiments ou dans des locaux accessibles au public. Les employeurs et les entreprises de transport de passagers doivent protéger les employés et les passagers. La vente de cigarettes à l'unité a également été interdite. Des règles complémentaires ont été adoptées pour protéger les jeunes, telles qu'une interdiction d'utiliser ces produits à bord d'un véhicule à moteur en présence de mineurs et de fournir ces produits à des jeunes de moins de 21 ans.

K. Droit à l'éducation⁵⁴

Difficultés d'apprentissage et inégalité des chances en raison de la COVID-19

122. La pandémie et les fermetures consécutives des établissements scolaires ont entraîné des retards chez les élèves et des possibilités inégales de progresser. L'État a consacré 8,5 milliards d'euros au programme national d'éducation afin de remédier à ces retards dans l'enseignement et la recherche scientifique, dans la partie tant européenne que caribéenne des Pays-Bas⁵⁵. Les établissements scolaires élaborent un programme destiné à combler les retards, l'État offrant un soutien et assurant le suivi.

123. Des recherches révèlent que la santé mentale des étudiants dans l'enseignement supérieur est éprouvée par les passages à l'enseignement en ligne et le retour à l'enseignement classique. La prévention, les signes précurseurs et l'orientation des étudiants font l'objet d'une démarche intégrée.

COVID-19 et transformation numérique

124. Depuis 2018, les compétences numériques et l'inclusion numérique dans l'enseignement sont inscrites dans la stratégie nationale pour la transformation numérique. Durant la pandémie, le passage au numérique a fait une percée fulgurante dans l'ensemble du secteur de l'éducation. En quelques semaines, un cursus entièrement numérique avait été mis sur pied. Mais ce changement rapide a révélé que, si la transformation numérique de l'enseignement offre de nombreuses possibilités, elle ne peut remplacer pleinement l'apprentissage en présentiel. Le Gouvernement met au point une nouvelle stratégie pour le numérique, qui portera tout particulièrement sur le respect de la vie privée et la protection des données.

Éducation civique⁵⁶

125. La nouvelle obligation légale de pourvoir à l'éducation civique dans l'enseignement primaire et secondaire est entrée en vigueur en août 2021. Les établissements scolaires sont tenus dorénavant de dispenser des cours sur les valeurs fondamentales de la démocratie, l'état de droit, ainsi que les droits et libertés fondamentaux (égalité de traitement, diversité sexuelle, pluralisme, autonomie, discrimination et égalité). La loi, applicable également aux Caraïbes néerlandaises, respecte le caractère indépendant de leur système éducatif.

Éducation répondant à des besoins particuliers dans les écoles ordinaires

126. Selon une évaluation de 2019, davantage d'élèves bénéficient d'un soutien pédagogique mais la politique visant à accroître l'éducation répondant à des besoins particuliers dans les écoles ordinaires n'est pas encore parvenue à généraliser le changement souhaité. Il s'agit d'améliorer les conditions préalables : effectif d'enseignants et quantité de ressources suffisants, réduction de la charge de travail. Une feuille de route est également établie, aux fins d'éducation plus inclusive, pour permettre aux élèves, ayant ou non des besoins de soutien, de fréquenter dans la plupart des cas les mêmes établissements.

Sécurité à l'école⁵⁷

127. Depuis 2015, les établissements scolaires sont tenus de dresser un plan de sécurité et de l'exécuter, afin de suivre comment les élèves perçoivent la sécurité et de répartir certaines tâches au sein de l'équipe pédagogique, telles qu'une coordination de la lutte contre le harcèlement. En outre, les établissements scolaires doivent désigner un conseiller, à titre confidentiel, auprès des élèves et du personnel. Le Gouvernement s'occupe d'établir une obligation, pour les établissements scolaires, de signaler tous incidents liés à l'insécurité, un point de contact pour les élèves, les enseignants et les parents et un encadrement renforcé.

Accès des nouveaux arrivants à l'enseignement⁵⁸

128. Aux Pays-Bas, les demandeurs d'asile, les réfugiés et les migrants mineurs sans papiers peuvent accéder à l'enseignement, indépendamment de leur titre de séjour. Avant d'intégrer les écoles ordinaires, les enfants suivent des cours spécialisés pendant un an, ou un an et demi, où l'attention est portée sur la langue néerlandaise et les questions d'ordre social et affectif. Dans l'enseignement secondaire, un financement automatique a été mis en place. Le programme national d'éducation a prévu des fonds supplémentaires pour les nouveaux arrivants. Le Gouvernement élabore, en collaboration avec des municipalités et des parties intéressées, des mesures temporaires supplémentaires face au flot de réfugiés.

Programme d'enseignement dans les Caraïbes néerlandaises⁵⁹

129. De 2017 à 2020, le Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences, conjointement avec les organismes publics de Bonaire, de Saba et de Saint-Eustache, a appliqué le deuxième programme d'enseignement intitulé « Progrès ensemble ». Selon l'évaluation de ce programme, la qualité de l'enseignement s'est améliorée mais demeure fragile dans certains établissements. Le troisième programme d'enseignement, attendu dans la seconde moitié de 2022, fixera des objectifs pour les quatre prochaines années.

Progrès des élèves ayant achevé le cycle primaire dans la partie caribéenne du Royaume

130. Il ressort d'analyses que les élèves, qui ont achevé l'enseignement primaire dans la partie caribéenne du Royaume, sont moins enclins à achever l'enseignement supérieur que les élèves scolarisés dans sa partie européenne. Les quatre ministres de l'éducation d'Aruba, de Curaçao, de Saint-Martin et des Pays-Bas s'emploient ensemble à apporter des améliorations. Un groupe, formé de toutes les parties prenantes et d'organismes publics de l'enseignement, élabore actuellement des propositions visant à améliorer le *modus operandi* du système éducatif.

Enseignement des droits de l'homme à Aruba⁶⁰

131. L'instruction civique, qui relève du programme d'enseignement secondaire, porte sur le développement personnel et sensibilise au respect mutuel, tout en faisant valoir les différences raciales et les droits de l'enfant. Dans les écoles secondaires, la période coloniale est enseignée en cours d'histoire et d'études sociales, compte tenu de la perspective caribéenne.

132. Une nouvelle méthode, appelée *Whizz-Art*, qui sensibilise à la citoyenneté, est mise au point dans les écoles primaires.

133. La police nationale d'Aruba suit des cours de formation aux droits de l'homme, qui sont également dispensés dans le programme d'études de l'Académie de police. La formation vise à donner aux policiers les moyens tant de maintenir et renforcer les droits de l'homme dans l'exercice de leurs fonctions que de travailler dans une société multiculturelle⁶¹.

134. Le personnel de la Direction de la législation et des affaires juridiques suit un cours sur l'élaboration, la ratification et l'application des traités, y compris les conventions relatives aux droits de l'homme.

L. Droit à la vie privée

Algorithmes et droits de l'homme⁶²

135. Dans notre environnement toujours plus dématérialisé et automatisé, une quantité sans cesse croissante de données sont recueillies et échangées. Les technologies évoluent rapidement. Tout en offrant des possibilités de traiter de problèmes sociaux, elles ne sont pas sans danger. Il importe par conséquent, en matière de conception et d'utilisation des technologies, d'opérer des choix qui tiennent compte de nos droits fondamentaux et de l'intérêt public. La technologie ne doit pas engendrer la discrimination, et le respect de la vie privée doit être garanti. Les Pays-Bas se consacrent ainsi à utiliser ces technologies d'une manière rationnelle et centrée sur l'humain.

136. Des travaux sont actuellement réalisés, en liaison avec l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, sur la réglementation des systèmes d'intelligence artificielle. Les Pays-Bas examinent également la question de savoir si cette transformation numérique appelle une modification de la Constitution. Plusieurs instruments ont été conçus pour aider les personnes morales à respecter la législation en vigueur. Les lignes directrices publiées par le Gouvernement sur l'intégration de la non-discrimination dans la conception des produits aide déjà les concepteurs à repérer, prévenir et combattre les aspects discriminatoires présents dans les données qu'ils utilisent au stade de la conception d'un système d'intelligence artificielle. Les entreprises et autres personnes morales peuvent s'appuyer sur un outil d'évaluation de l'incidence des algorithmes sur les droits de l'homme pour déceler et atténuer les risques inhérents aux systèmes d'intelligence artificielle. Les Pays-Bas étudient comment intégrer au mieux le code de bonne gouvernance numérique dans les travaux des organismes publics. Il importe également d'assurer un suivi et un contrôle appropriés. Des orientations ont été conçues en vue de faciliter la recherche sur les algorithmes, et des ressources supplémentaires ont été dégagées pour la création d'un organe national de contrôle des algorithmes. Les Pays-Bas établiront un registre qui permettra de mieux suivre l'utilisation de l'intelligence artificielle et des algorithmes.

M. Liberté d'expression⁶³

Liberté des médias

137. Les Pays-Bas soutiennent et encouragent le journalisme d'investigation, et ont augmenté les crédits du budget annuel qu'ils y consacrent. Durant la pandémie, un fonds de soutien temporaire a permis d'assurer la diffusion des informations locales. Le Gouvernement élaborera un projet en faveur du secteur du journalisme dans la partie caribéenne des Pays-Bas⁶⁴.

138. Le Gouvernement a annoncé récemment des mesures visant à renforcer et protéger la liberté et la sécurité de la presse. Elles portent notamment sur la sensibilisation du public au rôle de la presse dans une société démocratique, la promotion de l'esprit critique face aux médias, la conduite de recherches et d'un suivi sur des questions particulières et la lutte contre les intimidations en ligne (par exemple les menaces proférées en ligne contre des femmes journalistes). En outre, un soutien a été apporté à un projet lancé en 2019 par le Groupe directeur sur les agressions et les violences, avec un ensemble de mesures de prévention et de répression liées à la sécurité des journalistes⁶⁵, ainsi qu'à un projet lancé par le Groupe directeur en 2021 qui concerne les journalistes indépendants⁶⁶.

Droit de manifester

139. Le nombre de manifestations a considérablement augmenté ces dernières années aux Pays-Bas, et leur diversité s'est considérablement accrue. Il y a par exemple eu des marches pour la lutte contre les changements climatiques, des manifestations d'agriculteurs à grande échelle, le mouvement *Black Lives Matter* et des mouvements d'opposition aux mesures prises pendant la pandémie de COVID-19. Dans la plupart des cas, les manifestations se déroulent sans problèmes importants et en bonne coopération avec les municipalités et la police. Selon une évaluation de 2021, le cadre juridique en vigueur à cet égard continue d'être efficace, malgré l'évolution de la situation sociale. Dans certains cas, cependant, des manifestations ont provoqué des affrontements avec la police. Les municipalités et la police peuvent parfois avoir des difficultés à anticiper les risques inhérents à toute manifestation, en raison notamment des possibilités de mobilisation à l'aide des médias sociaux. De plus, certains groupes de manifestants peuvent être hétérogènes, leurs motifs ne sont pas toujours pacifiques et il arrive qu'ils évitent tout contact préalable avec les pouvoirs publics. L'objectif du Gouvernement est toujours la désescalade et, lorsqu'un déploiement policier est mis en place, les personnes affectées ont la possibilité de déposer plainte.

N. Droits de l'homme et environnement

140. La jouissance des droits de l'homme peut être entravée par les changements climatiques. Par l'Accord sur le climat, la loi relative au climat et le premier Plan pour le climat, les Pays-Bas adoptent des mesures visant à rendre plus durables l'offre d'électricité, les bâtiments, la mobilité, l'agriculture et les secteurs à forte intensité énergétique.

141. Les Pays-Bas visent à atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 et la cible de réduction du CO₂ d'ici à 2030 prévue dans la loi relative au climat a été portée à 55 %. Le Gouvernement a désigné un ministre pour le climat et l'énergie, qui orientera la politique climatique et le futur fonds pour le climat (35 milliards d'euros pour les dix prochaines années). Un conseil consultatif scientifique indépendant sera établi et chargé d'évaluer la politique climatique et de conseiller en la matière. Les citoyens y prendront une part active.

142. Dans le cadre des adaptations climatiques, les Pays-Bas continuent d'investir dans leurs digues, dunes et barrages. Des efforts sont déployés pour rétablir la biodiversité et offrir au grand secteur agricole néerlandais une perspective de durabilité.

143. En outre, les Pays-Bas s'emploient à améliorer la qualité de l'air et du milieu de vie en général. Le Gouvernement œuvre, avec des provinces et des municipalités, à l'Accord sur l'air pur afin de faire progresser, d'ici à 2030, la situation sanitaire d'au moins 50 % par rapport à 2016, en réduisant en permanence les émissions de substances polluantes et en adoptant les valeurs recommandées par l'OMS pour la qualité de l'air. Les Pays-Bas abaissent également les émissions de substances très préoccupantes en obligeant les entreprises à les réduire au minimum.

144. Il a été décidé en 2018 d'arrêter dès que possible l'extraction de gaz dans la province du Groningue en raison de séismes qui ont fait subir aux habitants d'importants dégâts. Il s'agit d'éliminer toute extraction de gaz d'ici à 2023 ou 2024. Depuis 2018, le Gouvernement s'emploie à indemniser pour les dommages liés à l'extraction de gaz et à renforcer les bâtiments aux fins de sécurité.

Notes

- ¹ See: recommendations 131.105, 131.199, 131.202 and 131.203 from the Report of the Working Group on the Universal Periodic Review – Netherlands, 2017, UN Doc A/HRC/36/15.
- ² See: the annex to this report, also available at <https://www.government.nl/documents/publications/2020/05/31/national-action-plan-on-human-rights-2020>.
- ³ See: recommendation 131.198.
- ⁴ See: recommendation 131.25.
- ⁵ See: recommendations 131.5, 131.6, 131.7, 131.9, 131.10, 131.11, 131.12, 131.13, 131.14, 131.15, 131.16, 131.19, 131.20, 131.153 and 131.154.
- ⁶ See: recommendations 131.106, 131.107, 131.108, 131.109, 131.110, 131.111 and 131.112.
- ⁷ Also known as the “NOW-scheme”.
- ⁸ See: recommendations 131.33, 131.46, 131.47, 131.49, 131.51, 131.52, 131.53, 131.54, 131.55, 131.56, 131.57, 131.58, 131.59, 131.60, 131.65, 131.66, 131.67, 131.69, 131.73, 131.77, 131.84, 131.87, 131.91, 131.92, 131.142, 131.172, 131.173, 131.174, 131.180 and 131.183.
- ⁹ See: recommendations 131.105, 131.199, 131.202 and 131.203.
- ¹⁰ See: recommendations 131.50 and 131.182.
- ¹¹ See: recommendations 131.31, 131.32, 131.68, 131.70 and 131.72.
- ¹² See: recommendation 131.64.
- ¹³ See: recommendations 131.48, 131.95, 131.96, 131.97, 131.175 and 131.182.
- ¹⁴ See: paras. 39–41 of this report.
- ¹⁵ See: recommendations 131.61, 131.62, 131.63, 131.71, 131.72, 131.81 and 131.83.
- ¹⁶ See: recommendations 131.49, 131.62, 131.71, 131.72, 131.73, 131.74, 131.75, 131.76, 131.77, 131.78, 131.79, 131.80, 131.81, 131.82, 131.83, 131.84 and 131.91.
- ¹⁷ See: recommendations 131.87, 131.88, 131.89, 131.90, 131.93, 131.94 and 131.179.
- ¹⁸ See: recommendations 131.38, 131.140 and 131.141.
- ¹⁹ See: recommendations 131.39, 131.41, 131.42, 131.43, 131.44, 131.45, 131.96, 131.98, 131.130, 131.143, 131.144, 131.145, 131.146, 131.149 and 131.151.
- ²⁰ See: recommendations 131.44, 131.96, 131.98, 131.143 and 131.146.
- ²¹ See: recommendations 131.44, 131.96, 131.98 and 131.146.
- ²² See: recommendation 131.115.
- ²³ See: recommendation 131.99.
- ²⁴ See: recommendations 131.105, 131.199, 131.20 and 131.203.
- ²⁵ See: recommendation 131.179.
- ²⁶ See: recommendation 131.136.
- ²⁷ *Kwartiermaker Transgenderzorg* in Dutch.
- ²⁸ <https://genderpraatjes.nl/>
- ²⁹ Differences of Sex Development.
- ³⁰ See: recommendations 131.117, 131.152, 131.153, 131.154 and 131.158.
- ³¹ See: recommendations 131.17, 131.96, 131.167, 131.168, 131.169 and 131.170.
- ³² *Onbeperkt Meedoen!* in Dutch.
- ³³ See: recommendations 131.115, 131.117, 131.142 and 131.148.
- ³⁴ *Veilig Thuis* in Dutch.
- ³⁵ See: recommendations 131.115, 131.117, 131.142 and 131.148.
- ³⁶ See: recommendation 131.179.
- ³⁷ See: recommendations 131.115, 131.117 and 131.142.
- ³⁸ See: recommendations 131.118, 131.157 and 131.158.
- ³⁹ See: recommendations 131.118, 131.123, 131.124, 131.125, 131.126 and 131.179.
- ⁴⁰ See: recommendations 131.118, 131.123, 131.124, 131.125 and 131.126.
- ⁴¹ See: recommendations 131.118, 131.123, 131.124, 131.125 and 131.126.
- ⁴² See: recommendations 131.118, 131.123, 131.124, 131.125 and 131.126.
- ⁴³ <https://mijnslachtofferzaak.nl/>
- ⁴⁴ See: recommendation 131.201.
- ⁴⁵ See: recommendation 131.195.
- ⁴⁶ See: recommendations 131.185, 131.186, 131.187, 131.188, 131.189, 131.192, 131.193 and 131.194.
- ⁴⁷ See: recommendations 131.127, 131.159, 131.157 and 131.158.
- ⁴⁸ See: recommendation 131.197.
- ⁴⁹ See: recommendation 131.190.
- ⁵⁰ See: recommendations 131.113, 131.114, 131.121, 131.128 and 131.129.
- ⁵¹ See: recommendations 131.105, 131.199, 131.200, 131.202 and 131.203.
- ⁵² See: recommendations 131.175, 131.180, 131.181 and 131.182.

⁵³ See: recommendations 131.180, 131.181 and 131.182.

⁵⁴ See: recommendation 131.48.

⁵⁵ See: recommendations 131.105, 131.199, 131.202 and 131.203.

⁵⁶ See: recommendations 131.105, 131.136, 131.137, 131.138, 131.139, 131.199, 131.202 and 131.203.

⁵⁷ See: recommendation 131.135. See also: para. 53 of this report.

⁵⁸ See: recommendation 131.196.

⁵⁹ See: recommendations 131.105, 131.199, 131.202 and 131.203.

⁶⁰ See: recommendations 131.137, 131.138 and 131.139.

⁶¹ See: recommendations 131.87 and 131.179.

⁶² See: recommendation 131.128.

⁶³ See: recommendation 131.88.

⁶⁴ See: recommendations 131.105, 131.199, 131.202 and 131.203.

⁶⁵ *PersVeilig* in Dutch.

⁶⁶ *Flexibel Beschermingspakket Freelancers* in Dutch.
